



Citation de marque dans un jeu

Par **diabolijeje**, le **10/05/2012 à 23:15**

Bonjour,rnrnrnJe suis l'auteur d'un jeu de société pour lequel j'envisage une industrialisation. Il s'agit plus précisément d'un jeu de cartes sur le thème de l'histoire des jeux vidéos. Je m'interroge quant au droit ou non d'y citer des noms de jeux vidéos et/ou d'y représenter un dessin.rnrnrnCar sur chaque carte figure le nom d'un jeu vidéo accompagné d'un dessin réalisé par mes soins en pixel art directement inspiré du jeu en question.rnrnrnMon jeu comporte ainsi une centaine de références, demander une simple autorisation pour chacun s'annonce donc compliqué. C'est pourquoi j'aimerais savoir si c'est nécessaire.rnrnrnrnMerci d'avance pour votre expertise.

Par **NOSZI**, le **11/05/2012 à 12:04**

Bonjour,rnrnrnSi vous souhaitez mentionner le nom de marques déposées, il vous faut l'accord de leurs titulaires respectifs. Il faudrait conclure un contrat de licence de marque vous autorisant à utiliser la marque. Il est probable que les marques souhaitent obtenir une contrepartie financière pour leur autorisation.rnrnrnEn l'absence d'accord, vous serez sanctionnable sur le terrain de la contrefaçon....rnrnrnCordialement

Par **diabolijeje**, le **11/05/2012 à 12:19**

Merci pour votre réponse.rnrnrnMais est-ce que le nom d'un jeu vidéo est une marque déposée ?rnPrenons l'exemple du jeu "The legend of Zelda" de "Nintendo". Il est clair que la marque Nintendo du jeu est déposée, ainsi que le contenu bien sur, la boîte... et même le logo du jeu

en question

:rnhttp://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:The_Legend_of_Zelda_s%C3%A9rie_logo.svgrnMais le citer sans reprendre le design est-il possible, comme le ferait l'auteur d'un livre sur les jeux vidéos ?

Par **NOSZI**, le **11/05/2012** à **12:39**

Oui les noms des jeux vidéos sont généralement déposés (c'est le cas pour "The legend of Zelda").rnA mon avis vous devez obtenir l'autorisation des sociétés concernées.rnEn effet, même si on comprend que votre jeu n'est pas produit par Nintendo, on pourrait croire qu'ils ont donné leur autorisation voire qu'il vous sponsorise. rnA mon sens, vous ne pouvez pas tellement vous dispenser de demander les autorisations....